

INTENTION DE RECLAMATION AUPRES DU JURY D'APPEL

REGLEMENTS GENERAUX

B 5.1. L'intention de déposer une réclamation, dans le cas où cela pourrait affecter la progression d'un concurrent d'une étape à l'autre de la compétition, doit être exprimée par écrit dans les 5 minutes qui suivent la fin du match.

NOM DE LA COMPETITION :

Date : **Lieu :**

NOM / Prénom :

CLUB :

Fonction : Archer Capitaine Représentant

Signature :

Heure du dépôt :